



Association des **RÉSIDENTS** de La Clusaz



Actualité

Patrimoine

Environnement

Bulletin°84

Edito

Pour tous les adhérents qui ne reçoivent pas les news par courriel, je leur présente mes meilleurs vœux pour 2025 un peu tardifs, car j'étais en attente du vote du budget municipal. En effet, il est intéressant de découvrir les recettes de la Taxe d'Habitation et sa majoration. Notre fédération s'efforce d'être au courant de l'évolution des lois qui concernent les résidences secondaires. Vous en retrouverez la synthèse dans les pages suivantes.

La presse s'active pour produire du « logement bashing », comme le titre du journal les Echos Patrimoine le montre : « **Ces nouvelles menaces pour le droit de propriété en France** ». Un vent venu de la capitale, du sénateur, Ian Brossat et Jacques Baudrier, adjoint à la mairie de Paris, en charge du logement et de la transition écologique du bâti, propulse l'idée d'engager le même travail transpartisan pour les logements vacants et les résidences secondaire à l'image de la loi Le Meur qui donne au maire les compétences élargies pour réguler les locations touristiques meublées (BnB, Aritel...). Les municipalités en zone tendue pourront définir non seulement des quotas d'autorisation de meublés de tourisme mais aussi délimiter dans le PLU des secteurs réservés à la construction de résidences principales. En admettant que l'évolution du tourisme arrive au point de nuire à la population, le surtourisme, la mesure qui consiste à permettre aux maires d'interdire la transformation d'une résidence principale meublée en logement « non affecté à l'habitation principale », atteint la limite du droit de propriété, selon l'article 544 du Code Civil : « la propriété est un droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements ». La fiscaliste Christine Daric alerte sur cette mesure restrictive qui pourrait être jugée inconstitutionnelle au regard du droit de propriété. Il reste encore une arme pour finir d'abattre l'immobilier, le durcissement de la fiscalité ! Les deux protagonistes jugent la THRS trop faible ainsi que celle sur les logements vacants. Ils proposent de tripler ces taxes ! Et pour ce, ils suggèrent de dissocier la Taxe d'Habitation de la Taxe Foncière afin de rehausser la TH sans augmenter la TF...

A ces idées abusives s'ajoute la DPE, pour la rénovation énergétique des bâtiments dont le prix des travaux bloque certains propriétaires. Une directive française qui a surtransposé la directive européenne laquelle n'institue aucune contrainte, interdiction ou calendrier ! Alors que la France est l'un des pays qui taxe le plus l'immobilier et la panique gagne les propriétaires de passoires thermiques, interdites à la location, les propositions pour taxer un peu plus les propriétaires s'accumulent. La PPL (Prêt à taux 0 mis en place par la mairie de Paris) préconise de majorer les droits de succession selon le prix du m2, exemple : 6% pour un bien d'une valeur de 12 000€ le m2 !!! Les recettes seraient affectées aux caisses de l'Anah (l'Agence Nationale de l'Habitat). Ces propositions sont à prendre très au sérieux.

Pour revenir à ce qui s'applique déjà, la surtaxe n'a pas impacté uniquement les résidents- vacanciers, mais également les habitants de La Clusaz qui ont un deuxième logement qu'ils louent occasionnellement. Le recours déposé par notre fédération au conseil d'Etat, n'a pas abouti. Il faut en tirer plusieurs leçons. La définition de Résident englobe désormais des propriétaires qui jouissent de leur bien selon divers modes d'occupation. La place des résidents est bien sûr devenue un sujet majeur. Le rapprochement entre « habitant », résident permanent, et résident semi- permanent, nous amène à revoir notre place dans la gouvernance de la station. La logique voudrait qu'une commune qui atteint un pourcentage conséquent de propriétaires de résidence secondaire, intègre dans son conseil municipal un nombre de conseillers résidents représentatifs pour redonner du sens à la démocratie locale. Pour le moment ce n'est pas le cas. Le seul moyen pour que nous soyons VISIBLES, pour que nous soyons considérés au même titre que les habitants, est de **nous inscrire sur les listes électorales en allant sur le site « <https://www.service-public.fr> »**. C'est un signal fort pour les élus. La démarche est facile et aisément réversible.

Notre maire, Didier Thévenet, a déclaré lors de ses vœux jeudi 23 janvier 2025 qu'il se représentait. Des listes vont se constituer, c'est le moment lors des réunions de poser les bonnes questions sur le programme très ambitieux pour La Clusaz. **Notre Assemblée Générale vendredi 8 août 2025 à 16h45 à la salle des fêtes** nous en donnera l'occasion. Retenez cette date et venez nombreux.

Finances communales en baisse ?

Plusieurs maires ont manifesté face à la diminution de leur budget : augmentation des frais de fonctionnement, diminutions des subventions... La Clusaz échappe-t-elle aux restrictions ? Malgré les recommandations de la Cour des comptes sur l'austérité budgétaire, les impacts du PLF 2025, la nécessité d'optimiser les ressources, et l'impératif d'anticiper les répercussions sur les budgets et services, La Clusaz investit 66,8M€ pour assurer son avenir. Le plan d'action est résumé dans les pages suivantes. Quelques chiffres : on note une augmentation du budget fonctionnement plus de 14%, les autres charges de gestion courantes sont également en hausse de 10%... Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée des Aravis, CCVT, Gérard Fournier-Bidoz, a également prévu des hausses. Sous le prétexte que la Dotation de l'Etat est en baisse et qu'il n'y a pas de transfert de compétence directe, alors que la CCVT doit investir dans la mobilité, les équipements sportifs et culturels. Les stations se trouvent prises à leurs propres pièges. L'une des raisons pourrait bien provenir de la loi du 9 janvier 1985, dite « loi montagne », qui a reconnu que la responsabilité de la gestion des activités touristiques revenait aux élus locaux. En devenant notamment autorités organisatrices des remontées mécaniques, les communes ont ainsi pris en charge la gouvernance des stations de sports d'hiver. Ce modèle, atypique par rapport à la concurrence internationale (qui considère le ski non comme un service public mais comme une activité de loisirs relevant du secteur privé), a conduit les élus à chercher l'équilibre entre la rentabilité économique du domaine skiable et la recherche de l'intérêt général. Un équilibre devenu dépendant des facteurs, climatiques, économiques et politico-social. Les vœux du maire et son équipe sont audacieux. Espérons qu'ils ne feront pas pencher la balance du côté du déficit.

Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires, l'envolée !

Un exemple de l'un de nos adhérents : pour un studio de 28m2 la THRS elle s'élevait à 712€ en 2023

En 2024 elle s'élève à 947€, soit 235€ de plus, soit le quart de plus !

Ce quart devrait servir à construire des logements pour les jeunes ménages de La Clusaz.

Quelques logements ont vu le jour, mais deux immeubles en construction sont bloqués par des recours déposés par des résidents (non adhérents à l'ARLC). Le premier immeuble se situe à l'emplacement de l'ancienne gare routière. Le deuxième projet est dans la continuité des immeubles de Grand Maison. **Ces derniers sont des logements sociaux dont les clauses ont été mal définies.** Si bien qu'un habitant a revendu son logement à un acquéreur qui en a fait sa résidence secondaire ! Une belle opération pour l'autochtone peu soucieux de l'intérêt des habitants de La Clusaz. Les élus aujourd'hui élèvent leurs voix contre les résidents, une généralisation injustifiée.

Tableau des taux d'imposition pour 2024 :

Les données prises en compte au moment du vote des taux - séance du 11 avril 2024 :

Eléments retenus pour la prévision budgétaire	Taux 2023	Bases estimées 2024	Taux proposés pour 2024	Produits attendus pour 2024
Taxe habitation sur les résidences secondaires	21,34%	14 441 000	21,34%	3 081 709
Majoration Résidences secondaires 30%		14 441 000	6,402%	924 513
Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,11%	13 800 000	30,11%	4 155 180
Effet du coefficient correcteur				-978 258
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	85,45%	66 800	85,45%	57 081
Total Impôts directs locaux (73111)				7 240 225

- Les résultats définitifs à la fin de l'exercice 2024 :

Recettes définitives constatées en 2024	Taux 2023	Bases définitives	Taux proposés pour 2024	Produits attendus pour 2024
Taxe habitation sur les résidences secondaires	21,34%	14 884 256	21,34%	3 176 300
Majoration Résidences secondaires 30%		12 624 976	6,402%	808 251
Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,11%	13 829 456	30,11%	4 163 211
Effet du coefficient correcteur				-980 066
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	85,45%	67 408	85,45%	57 600
Total Impôts directs locaux (73111)				7 225 296
Rôles complémentaires				22 139
Rôles supp. (73118)				25 589
Total 2024				7 273 024

Prix de l'eau la coupe déborde !

Un exemple pour un studio de 23m2 une consommation de janvier et juin 2024 la facture s'élève à :
 141,10€ (4m3) + 179,96€ (9m3) = 321,06€

Il y a eu de nombreuses erreurs dans les factures. Il convient de vérifier son compteur régulièrement, surtout s'il y a des travaux dans le secteur.

La gestion de l'eau devait être transférée à l'intercommunalité, la municipalité de La Clusaz a refusé.

Notre association était intervenue auprès de la préfecture il y a une dizaine d'année sur le prix de l'eau. Nous avons obtenu satisfaction sur les branchements. Mais il est très difficile d'intervenir sur le prix du m3. Ce sujet fait partie des dossiers qui peuvent être étudiés avec l'Association des Résidents du Grand Bornand, mais sans résultat garantis.

Sécurisation des routes,

Réaction immédiate du maire dès le lendemain de notre demande à l'AG, par la pose de chicanes sur la route des Confins pour ralentir la vitesse.

Pour la route du Col des Aravis, c'est plus compliqué ! Les copropriétaires des immeubles qui longent la RD 909, demandent des dispositions pour ralentir les voitures sur la portion entre l'embranchement du Crêt du Merle et le lieudit La Praise. Sortir de leurs parkings relève de la roulette russe. C'est la dernière ligne droite avant les lacets du col. Il y a quelques années la vitesse était limitée à 50km/h car ce tronçon faisait encore partie de l'agglomération. Aujourd'hui la fin de l'agglomération a été déplacée à partir du chemin du Crêt du Merle, sans doute pour que la mairie ait moins de voirie à sa charge. La route est à nouveau départementale. La vitesse autorisée est 70km/h.

Les résidents des « Hélianthes » se sont emparés du sujet. Ils demandent la sécurisation de la sortie des véhicules sur cette route très fréquentée. La réponse à la lettre de l'ARLC au Conseil Régional est explicite. « *Votre courrier du 09 juillet 2024, portant sur la sécurité de la RD 909 en amont de La Clusaz en direction du Col des Aravis, a retenu notre attention... nous vous invitons à vous rapprocher des élus ou services de la commune de La Clusaz pour évoquer cette problématique. Le Département de la Haute-Savoie se tient en partenaire privilégié de la commune pour l'accompagner dans ses démarches et les choix qu'elle pourrait envisager de mettre en œuvre* ».

A ce jour nous n'avons pas de réponse de la mairie qui possède tous les courriers.

Les riverains concernés peuvent m'adresser un courrier pour appuyer cette démarche.

Projet 2025/26

Les investissements relatifs à la saison d'hiver sont considérables et méritent une réflexion approfondie par tous les habitants mais également par les résidents qui contribueront par leurs impôts locaux aux financements. 2000 personnes dépendent économiquement du ski en hiver, soit 1000 familles concernées.

3

Actuellement la pratique du ski à 1045 m d'altitude est de 134 jours par an grâce à l'enneigement artificiel. Le cabinet d'étude Climsnows spécialisé dans l'évaluation des effets du changement climatique dans les stations de ski et dans l'anticipation des conditions d'enneigement sur les pistes, a présenté les perspectives pour La Clusaz. L'entretien des pistes permet de sauver le ski, mais avec l'apport de la neige artificielle. Actuellement 76 hectares, soit 37% des pistes, sont couverts par la neige de culture, pour 2050, la station prévoit 156 hectares, soit 66%. **Il faudra environ 770 000 m3 d'eau !** Dans un temps plus ou moins proche, les aménagements prévus sont :

L'espace du front de neige Family run

Cet espace dédié aux débutants, sera déplacé en altitude au-dessus du télésiège du Crêt du Merle.

Remplacement du télésiège de Balme et réaménagement du secteur.

Le coût est estimé à 17,1M€. Sa mise en service devrait être en 2027.

L'enquête publique débutera le 10 février jusqu'au 10 mars 2025. Vous pourrez déposer votre avis sur le registre à la mairie ou sur le site de la mairie www.laclusaz.org

Remodelage de la Combe des Juments et enneigement artificiel et Création d'un espace d'apprentissage « réversible » été/hiver aux Louveteaux.

Coût 7,5M€, mise en service 2027.

Création d'un pôle indoor, ensemble de sports et de loisirs de 3830 m2

Ouverture prévue 2029. Coût 16,8M€

Création d'une luge 4 saisons. Coût 5M€

Acquisition du cinéma pour renforcer l'offre culture et séminaires. Coût 2,2M€

Dynamiser le centre du village :

Construction de 62 logements dont 12 sociaux, une maison médicale de 800 m2 qui regroupera les médecins, infirmières, kinés... (mise en service 2028)

Doublement du pont de l'Ars en largeur,

Aménagement du rond-point sur la RD 909 et aménagement du rond-point de la Bataille, pour fluidifier la circulation en vue du doublement de la capacité du parking du salon des Dames. Elargissement et sécurisation du trottoir pour les piétons. Coût estimé à 3 150 000€ HT

Création d'un réseau de chaleur : le coût de l'opération est estimé à 10M€.

Réouverture de la piscine été 2025. Coût des travaux 3,4 M€

Diverses réalisations effectives :

Grange des minis. Coût 0,4M€. Pendant la saison estivale la patinoire se transforme en un espace de jeux pour les tout-petits.

La bascule et l'espace immersif dans la gare de Beauregard 0,4M€*

***Spectacle immersif et interactif format XXL à Beauregard :**

un film de 7 minutes environ. Ouverture fin janvier 2025, tous les jours, aux skieurs avec un forfait et les mercredis et samedis aux piétons de 17 à 19h. (entrée 4€)

« Maison de l'Habitant » Coût 0,2M€

Sous cette appellation restrictive en contradiction avec son objectif qui est un pôle de services publics, la municipalité a créé un tiers lieu et une association. Le tiers lieu propose des activités payantes, accessibles à tout le monde. L'association est réservée aux habitants permanents et aux saisonniers dont l'adhésion offre une réduction sur les forfaits de ski saison, entre autres. Rendez-vous salle Sainte Thérèse. Renseignements : <https://jeparticipe.laclusaz.org/s/1644>

La bibliothèque déménage le temps des travaux, elle sera dans les anciens locaux du club des sports.

Dîner insolite à bord de la télécabine du transval de l'Etale tous les jeudis soirs



La cabine a été entièrement relookée façon boîte de nuit en collaboration avec Radio Meuh. Le quai d'embarquement a été relooké également.

En partenariat avec le Chalet des Joux, pour un dîner suspendu avec des allers-retours au fil des plats! Deux tables de 8 et 10 couverts. A partir de 52€, 70€ accord mets et vins. Réservation: www.laclusaz.com/reservation/experiences

Pas de tenue de soirée, mais anorak et bonnet.

Toutes les cabines du domaine seront également réquisitionnées pour une soirée spéciale le 14 février, pour la Saint-Valentin.

Le tour du lac des Confins aménagé pour le grand plaisir des promeneurs:



un projet de valorisation écologique et touristique.

Les promeneurs pourront y accéder plus facilement par un chemin. Le sentier est ponctué de zones de détente, ainsi que des jeux nature pour les enfants. Un parcours pédagogique et un site d'observation ont également été intégrés pour sensibiliser le public à l'importance de la préservation de cet environnement naturel. Une attention particulière a été portée à la restauration écologique du lac et à l'amélioration de ses apports en eau. Le montant total de 741 667 € HT, a bénéficié d'une **subvention de 200 000 €** de la part du Conseil départemental dans le cadre de sa politique touristique Plan Lacs.

Arthur Thovex dit « Le petit Barbu » une reconversion professionnelle réussie :

Arthur, à 38 ans, laisse son poste d'ingénieur dans l'industrie pour devenir producteur de plantes aromatiques et médicinales près de son chalet à La Clusaz. Après une formation et des stages, il a planté sur 700m², 900 plants de lavande, de thym, sarriette, bleuet et autres plantes méditerranéennes, introuvables en montagne. Sa récolte est séchée dans une ancienne étable. Arthur produit, des tisanes, des sirops, des sels aromatiques, vendus en circuit court. Mais il ne s'en tiendra pas là, Arthur crée de nouvelles recettes qui nous étonneront comme un chai latte, boisson à base de thé, de lait et d'épices... Arthur est le fils de Dominique Thovex président de l'association Patrimoine et Tradition, conseiller municipal en charge de l'environnement, du développement durable et de la culture.

Loup es tu là ? oui à Manigod et aussi à La Clusaz à Balme !



C'est une histoire à ne pas raconter à nos petits-enfants... Mais le loup fait des ravages, comme à Manigod où il a tué 27 brebis !

Pour le moment, les loups ne s'approchent pas des habitations...

Divorce entre la Savoie et la Haute Savoie, naissance d'un nouveau comité départemental :

La fin de la coopération entre la Savoie et la Haute Savoie a entraîné la fermeture de l'Agence Savoie Mont Blanc. Pour compenser, le département crée un nouveau comité départemental du tourisme Haute Savoie Mont Blanc, afin de promouvoir son territoire au niveau local et international, sous l'impulsion des Conseillers départementaux, Martial Saddier, Lionel Tardy, Myriam Lhuillier, Jean-Marc Peilleux, Marie-Louise Donzel-Gonet, Patricia Mahut, François Daviet, Catherine Jullien-Brèches, ID Tourisme et son Président François De Viry...

La Haute Savoie avec 42 stations de ski alpin, est la deuxième destination mondiale pour le ski. Anne Sophie Scondi, la nouvelle directrice, entend bien « renforcer sa position, tout en préservant les richesses naturelles et l'identité du territoire ».

Cette instance vient s'ajouter à Atout France qui est chargé de communication, marketing et commercialisation des stations, et à France Montagne qui a le rôle de promouvoir les montagnes françaises à l'étranger...

ARLC INFO

Un nouveau site, facilitation de paiement en ligne <https://arlc.la-clusaz.com>

Rémy Perret est notre informaticien qui a eu la charge de refaire notre site. Nous avons résilié le contrat de paiement en ligne avec notre banque le Crédit Agricole. Désormais le paiement se fait par HelloAsso. C'est très facile et c'est gratuit si vous le désirez. Explications :

HelloAsso vous propose d'ajouter 5 € ou plus à votre paiement. Sachez qu'il y a un petit curseur qui vous permet de diminuer la somme jusqu'à 0€. Cependant Hello Asso est une association qui offre gracieusement ses services à des associations. Les sommes récoltées servent à son bon fonctionnement. Une petite obole est donc la bienvenue.(1 ou 2€)

Je vous encourage à visiter régulièrement notre site qui vous informe sur la vie à La Clusaz quand vous en êtes éloignés.

Bulletin municipal : article sur les VTT et VTT AE

La mairie envoie gratuitement le bulletin municipal à tous ceux qui sont inscrits sur la liste électorale de La Clusaz, peu importe que l'on soit résident ou habitant.

Vous pouvez également le consulter sur le site de la mairie www.laclusaz.org

Nous le distribuerons à notre Assemblée Générale et nous l'enverrons aux absents.

Sur le prochain numéro l'ARLC a écrit un article sur la charte pour « une bonne cohabitation entre vététistes et randonneurs ». Notre fédération a signé cette charte avec la Fédération Française de Cyclotourisme. Vous pouvez la consulter sur notre site. <https://arlc.la-clusaz.com>

Info de dernières minutes : baisse du tarif de l'électricité

Une bonne nouvelle après toutes ses augmentations ! **Pour mémoire il s'agit de la première baisse depuis 10 ans ! Ces dernières années, la crise de l'énergie a fortement impacté le prix moyen de la facture d'électricité des français : en moyenne + 10 % TTC en février 2024, +10% TTC en août 2023, +15% TTC en février 2023.** La grille évolue ainsi : **Clients résidentiels** : une baisse de – 15% pour les tarifs bleus résidentiels, deux exemples :

> Une baisse de 107€TTC pour un logement de type appartement consommant 2 400 kWh/an (client en option base – 6kVA)

> Une baisse de 651€TTC pour un logement de type maison consommant 14 000 kWh/an (client en double tarif HP/HC – 9kVA)

Lecture pour tous

Delphine Grouès publie « Les Braises de Patagonie » Ed. du Cherche Midi



Après son premier roman « Cordillera », Delphine Grouès publie un second roman qui transporte lectrices et lecteurs vers des contrées chiliennes plus lointaines encore où se nouent drames et intrigues entre des personnages attachants, déchirés et épris de justice dont les liens se dévoilent au fil des pages.

Delphine Grouès est directrice de l'Institut des compétences et de l'innovation à Sciences Po. Chaque année, cetteoureuse du Chili arpente la cordillère des Andes à cheval et s'aventure seule dans les lieux les plus reculés. Elle passe ses vacances dans le chalet familial à La Clusaz.

« Pierre Anthoine et la scierie » Ed. Neva J.C. Delaplagne



C'est l'histoire de Pierre Anthoine, exploitant forestier et scieur à Magland, en Haute-Savoie dans la vallée de l'Arve. Il développa la scierie familiale de 1930 à 1975 pour en faire l'une des deux scieries les plus importantes du département. Près de 100 ans plus tard, la scierie Anthoine est toujours en activité, dirigée par le représentant de la cinquième génération de la famille Anthoine... A travers ce récit l'auteur, Jean Claude Delaplagne, retrace la vie des habitants, l'évolution économique et sociale de la vallée de l'Arve jusque dans les Aravis.

Jean Michel Delaplagne, Ex-Président CPME 74, Président Haute Savoie Demain, Fondateur IPAC, Fondateur Geneva Professional Campus.



Simon Goy, le papa de Nicolas Goy que tout le monde connaît pour avoir eu besoin de ses services au Garage du Rocher, est décédé le 2 octobre 2024 à l'âge de 92 ans.

Simon était une personnalité de La Clusaz, ancien combattant d'Algérie, ancien pompier, garagiste, il a dépanné plus d'un résident.

Ses obsèques ont eu lieu le 7 octobre 2024 en l'église de La Clusaz.

Nous exprimons à Nicolas et à sa famille toute notre sympathie.

Nicolas Goy Garage du Rocher

664 Route des Grandes Alpes 74220 La Clusaz



Un terrible accident, a emporté Tao Portier, 21 ans

Une foule immense était venue de toute la vallée ce samedi 25 janvier pour dire adieu à l'enfant du pays, le jeune *Tao* Portier, le fils de Catherine et Jean Luc Potier du restaurant « La Cordée ». Seul au volant, il a perdu le contrôle de sa voiture sur la RD 909 pour terminer dans le ravin à l'entrée de la Clusaz. Un accident dans des circonstances semblables et au même endroit, avait fait 2 morts et 3 en urgence absolue fin décembre. Nous exprimons à ses parents, sa sœur et sa famille toute notre sympathie.

Vous pouvez déposer un message sur Libra Mémoire.

De beaux souvenirs de vacances de l'été 2024...

Visite de la chapelle du Var avec Lucile Hyacinthe, restauratrice Diplômée de l'Ecole d'Ebénisterie d'Avignon, spécialisation sculpture sur bois dorure à l'ancienne, diplômée de l'Ecole Condé à Lyon en restauration et conservation de tableaux.

Avant restauration



Après restauration



Lucile a sa boutique atelier à Annecy
« L'Estelle »
3 rue Camille Dunant
74000



Excursion dans la vallée de Chamonix



Toute l'histoire de Chamonix, ses héros connus et inconnus qui ont perdu leur vie par amour pour la montagne, racontée par notre guide, Christine, fut émouvant et passionnant.

L'après midi nous avons rejoint notre guide, Xavier, sur les sentiers de Vallorcine qui nous a fait découvrir son histoire, son patrimoine et son église avec sa « tourne » et les magnifiques vitraux du Père Joog.



Notre excursion s'est terminée par la visite de la chapelle des Résidents aux Bettex.

Taxes locales



Centre des Finances publiques : 022 SERV GEST COMPTABLE RUMILLY
Commune : 080 LA CLUSAZ
Direction : 740 DDFIP DE LA HAUTE-SAVOIE

TABLEAU-AFFICHE N° 1288 M

Fiscalité directe locale 2023



I - TAXES PRINCIPALES (DANS LES RÔLES GÉNÉRAUX DE 2023)

Taxe d'habitation (TH)	Taux	Base	Produit	Lissage
- Commune : - TH	21,34	14 427 459	3 078 820	0
- majo. résid. second.	>>>	>>>		>>>
- Syndicat(s)				
- EPCI	3,54	14 427 459	510 732	0
TOTAL			3 589 552	
Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)				
- Commune				>>>
- Syndicat(s)				>>>
- EPCI				>>>
TOTAL				
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)				
- Commune :				
- avant effet réforme TH	30,11	13 252 426	3 989 048	-1 257
- montant de l'effet de coefficient correcteur (ECC)			- 939 242	
- produit net perçu (ECC compris)			3 049 806	
- Syndicat(s)				
- EPCI	2,50	13 140 287	328 552	45
TOTAL			3 378 358	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)				
- Commune	85,45	63 981	54 672	>>>
- Syndicat(s)				>>>
- EPCI	10,81	63 981	6 916	>>>
TOTAL			61 588	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)				
- Commune				
- Syndicat(s)				
- EPCI : - à fisc. additionnelle/unique	27,04	4 333 962	1 172 878	975
- à fiscalité de zone				
- à fiscalité éolienne				
TOTAL			1 172 878	

II - TAXES ANNEXES ET ASSIMILÉES

Taxe additionnelle à la TFPNB	Taux	Base	Produit	Liss
Au profit de :				
- Taxe foncière sur prop. non bâties	31,97	12 362	3 952	>>
Taxe additionnelle spéciale annuelle pour la région d'Île-de-France (TASA)				
- Taxe foncière sur prop. bâties	>>>	>>>	>>>	>
- Cotisation foncière des entreprises	>>>	>>>	>>>	>
Taxe pour la gestion des milieux aquat. et la prév. des inondations (TGÉI)				
- Taxe d'habitation	0,379	14 427 459	51 681	
- Taxe foncière sur prop. bâties	0,273	13 095 372	35 742	
- Taxe foncière sur prop. non bâties	1,26	63 981	806	>>
- Cotisation foncière des entreprises	0,421	4 333 962	18 237	
Taxes spéciales d'équipement (TSE)				
- Taxe d'habitation	0,317	14 427 459	43 133	
- Taxe foncière sur prop. bâties	0,291	13 095 372	38 147	
- Taxe foncière sur prop. non bâties	1,230	12 362	152	>>
- Cotisation foncière des entreprises	1,580	4 333 962	68 515	
Taxe sur les pylônes				
Taxes pour frais de chambres consulaires				
- Chambre d'agriculture	21,20			
- Chambre de commerce et d'ind.	1,19			
- Chambre de métiers et de l'artisanat :				
- droits fixes	144			
- droits additionnels	3,68			
Cotisation pour la Caisse d'assurance-accidents agricole				
- droits proportionnels	>>>			

À ANNECY

Le 08/12/23

LA DIRECTION DÉ RTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Pour extrait conforme aux rôles de 2023

MARIE-HELENE HEROU-DESBOLLES